

**Classification
des
employeurs**Code d'UC
3193-000**Machinerie pour scieries et travail du bois****Statut**

Obligatoire aux termes de l'annexe 1

Portée

Les activités commerciales consistent en la fabrication de machines de scierie et de leurs pièces, de machines pour fabriques de placages et de contreplaqués ainsi que de leurs pièces de même que de machines pour le travail du bois.

Cette catégorie comprend aussi la production des produits suivants :

- les scies à ruban;
- les scies alternatives et scies verticales à refendre;
- les tours pour tourner le bois;
- la machinerie pour façonner les panneaux de particules;
- les raboteuses pour le travail du bois;
- les ponceuses stationnaires;
- les machines de scierie et leurs pièces;
- la machinerie à sécher les placages;
- la machinerie à façonner les placages et les contreplaqués;
- les déchiqueteuses de bois;
- la machinerie à façonner le bois;
- les machines à travailler le bois et leurs pièces.

L'entretien ou la réparation de machines et de matériel industriels *mobiles* relevant de cette UC sont considérés comme liés aux activités de fabrication.

Les activités ponctuelles d'entretien ou de réparation sont incluses dans les activités auxiliaires et ne sont pas classifiées séparément.

Sont exclus les contrats en vue d'entretenir ou de réparer des machines et du matériel industriels fixes dont la fabrication relève de cette UC, qui sont classifiés dans le document I-933-08, *Contrats d'entretien/réparation de machines industrielles*.

Classification
des
employeurs

Code d'UC
3193-000

Machinerie pour scieries et travail du bois

Remarque

Les activités sur place de montage, de levage, d'installation, de démontage, d'enlèvement ou de réinstallation de matériel et de machinerie *fixes* de grande dimension dont la fabrication relève de cette UC sont classifiées séparément, conformément au document G-737-01, *Installation et montage de gros équipement fixe*.

Par *mobile*, on entend ce qui nécessite de la mobilité (par autopropulsion ou transport) pour fonctionner. Par *fixe*, on entend ce qui est fixé en permanence ou monté en place.

Renvoi

G-737-01, *Installation et montage de gros équipement fixe*
I-933-08, *Contrats d'entretien/réparation de machines industrielles*